

GUIDE DU PARENT



CAMP DE JOUR
DE SAINT-HONORÉ
ÉTÉ 2023





Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce document, lequel vous informera sur les règles de fonctionnement du programme de Camp de jour de la Ville de Saint-Honoré afin de faciliter une meilleure intégration de votre enfant.

Nous espérons que ce guide répondra à vos interrogations. Nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions ou commentaires car c'est avec votre collaboration que nous pouvons améliorer notre offre de service.

Vous pouvez communiquer avec nous tout au long de l'été en utilisant l'adresse de courriel suivante : mjpaquet@ville.sthonore.qc.ca ou via notre groupe Facebook privé du camp de jour. Ce dernier est accessible à partir de la page Facebook de la Ville de Saint-Honoré : www.facebook.com/ville.sthonore .

Toute l'équipe du programme de Camp de jour vous souhaite un excellent été !

* Veuillez noter qu'afin d'alléger la lecture de ce document, le terme « parents » désigne les tuteurs, tuteurs et les titulaires de l'autorité parentale de l'enfant.

Collaboration

Service des sports, loisirs et culture de la Ville de Saint-Honoré

Marie-Josée Paquet, directrice, 418 673-3405 poste 2140

Marie-Hélène Bolduc, technicienne en loisirs, 418 673-3405 poste 2149

Héloïse Desbiens, monitrice responsable, 418 673-4243 poste, 2151

Catherine Pinet, monitrice responsable adjointe, 418 673-4243 poste, 2151

TABLE DES MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1. MISSION DU CAMP DE JOUR	4
1.2. STRUCTURE D'ENCADREMENT DU PROGRAMME DE CAMP DE JOUR	4
1.3. SITE DES ACTIVITÉS	4
1.4. HORAIRE ET DURÉE DU CAMP DE JOUR	5
1.5. HORAIRE D'ACCUEIL ET DE DÉPART - FONCTIONNEMENT	5
1.6. PROCÉDURE D'ARRIVÉE	6
1.7. PROCÉDURE DE DÉPART	6
1.8. DÎNER ET COLLATIONS	6
1.9. MATÉRIEL REQUIS – SAC À DOS	7
1.10. POLITIQUE D'ABSENCE, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT	7
1.11. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT	8
1.12. REÇU D'IMPÔT	8
1.13. OBJETS PERDUS	8
2. SANTÉ ET SÉCURITÉ	8
2.1. FICHE SANTÉ	8
2.2. ALLERGIES	9
2.3. MÉDICAMENTS	9
2.4. CRÈME SOLAIRE	9
2.5. URGENCE	9
2.6. SURVEILLANCE	10
2.7. INTIMIDATION	10
2.8. VÉLOS	10
2.9. TRANSPORT EN AUTOBUS	10
2.10. SÉCURITÉ PRÈS DU SITE DU CAMP DE JOUR	10
2.11. AMÉLIORATION CONTINUE	11
3. COMMUNICATION	11
3.1. INFO-CAMP	11
3.2. FACEBOOK	11
4. THÉMATIQUE D'ANIMATION	12
4.1. THÈME ESTIVAL	12
4.2. EXEMPLE D'UNE JOURNÉE TYPE AU CAMP DE JOUR	12
À LIRE AVEC VOTRE ENFANT	13
CODE DE VIE AU PROGRAMME DE CAMP DE JOUR	13
CONSÉQUENCES EN CAS DE MANQUEMENT	14

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. MISSION DU CAMP DE JOUR

Chaque été, la Ville de Saint-Honoré accueille avec plaisir un grand nombre de jeunes à son camp de jour estival dont la thématique d'animation principale varie tous les ans. Ce programme a pour mission de permettre aux jeunes d'âge scolaire du primaire de s'amuser et de s'épanouir dans le cadre d'une programmation d'activités sportives, culturelles, artistiques et éducatives organisées. Les jeux libres, les sorties et les excursions sont également à l'horaire pour compléter le programme de divertissement proposé.

Le tout sous la supervision d'une équipe de moniteurs énergique, qualifiée (premiers soins et DAFA) et passionnée par les enfants. Qui ont pour désir de créer des souvenirs inoubliables tout en contribuant à augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance de nos jeunes envers leur communauté.

1.2. STRUCTURE D'ENCADREMENT DU PROGRAMME DE CAMP DE JOUR

Afin que votre enfant puisse bénéficier d'activités stimulantes et sécuritaires une équipe est présente durant toute la période estivale.

Le moniteur ou la monitrice du camp de jour est responsable de l'animation quotidienne et du bon déroulement des activités. Il ou elle se fera un plaisir de répondre à vos questions, mais sa priorité demeure la supervision et l'encadrement du groupe à sa charge. Il ou elle est assistée par trois responsables (technicienne en loisirs, monitrice responsable et monitrice responsable adjointe) qui sont également présentes sur le site quotidiennement. Ces personnes peuvent vous répondre plus facilement. Alors, n'hésitez surtout pas à vous tourner vers elles.

Si vous avez des questions relatives au fonctionnement, nous vous invitons à vous référer à la directrice du Service des sports, loisirs et culture pour obtenir les réponses à vos interrogations.

1.3. SITES DES ACTIVITÉS

Les activités se déroulent majoritairement dans les locaux du Centre récréatif ainsi qu'aux différents terrains sportifs et de loisirs de la Ville.

L'accueil et le départ des participants se font, en tout temps, sur le site principal du camp de jour :

Centre récréatif

100, rue Paul-Aimé-Hudon, Saint-Honoré

Accueil et départ : Salle récréative, entrée porte 1 (celle pour se rendre à la bibliothèque municipale)

1.4. HORAIRE ET DURÉE DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour est offert du 26 juin au 11 août 2023. Il se déroulera du lundi au vendredi, de 7 h et 17 h 30, à moins d'avis contraire. Une interruption des activités est toutefois prévue le vendredi 30 juin pour la Fête du Canada.

1.5. HORAIRE D'ACCUEIL ET DE DÉPART - FONCTIONNEMENT

Période d'accueil	entre 7 h à 8 h 30 (jeux libres sous supervision)
Camp de jour	de 8 h 30 à 16 h (activités structurées)
Période de départ	entre 16 h à 17 h 30 (jeux libres sous supervision)

Note : Les périodes d'accueil et de départ sont flexibles. Elles sont offertes afin que vous puissiez ajuster l'heure d'arrivée et de départ de votre enfant selon votre horaire. Il est important de noter que ces périodes ne font pas parties de l'horaire régulier du camp de jour. Aucune activité structurée ne sera proposée durant ces dernières. Seuls des jeux libres sous supervision seront proposés dans l'attente du début du camp de jour ou du départ pour le retour à la maison. **Des frais supplémentaires sont à prévoir, lors de l'inscription, pour bénéficier de ce service de garde.**

Fonctionnement

Durant les heures d'arrivée et de départ, aucune activité d'animation de groupe ne sera organisée. Du matériel de bricolage et des stations de jeu libre seront mis à disposition des enfants. **Il s'agit d'une période de temps libre qui se déroule sous la supervision des moniteurs présents et qui a lieu dans la salle récréative.** En dehors de ces heures, les activités structurées du camp de jour prendront places et se dérouleront de 8 h 30 à 16 h.

Règlements pour l'arrivée et la départ

Lorsqu'un adulte vient chercher l'enfant, il doit obligatoirement s'identifier à la personne responsable de l'accueil. Si une personne non autorisée sur la fiche santé se présente afin de venir chercher l'enfant, un appel aux parents sera effectué afin d'obtenir l'autorisation, sans quoi l'enfant devra rester au camp de jour jusqu'à ce que vous vous présentiez. Il est essentiel pour nous d'obtenir votre collaboration à ce niveau afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

Si vous prévoyez venir chercher votre enfant avant 16 h, veuillez préalablement en informer directement la responsable du site, la veille ou le matin même, ou composez le 418 673-4243 poste 2151 pour lui laisser un message. Vous pouvez également en aviser la directrice du Service des sports, loisirs et culture au 418 673-3405 poste 2140 ou la technicienne en loisirs au 418 673-3405 poste 2149.

Si votre enfant doit partir seul, à pied ou à bicyclette, vous devez nous en aviser et nous communiquer l'heure à laquelle il est autorisé à quitter les lieux. Cette information sera ainsi ajoutée à sa fiche de santé, si cela n'a pas été fait au moment de l'inscription. Il est essentiel pour nous d'avoir votre collaboration à ce niveau afin d'assurer la sécurité de votre enfant. La période de départ doit se faire entre 16 h et 17 h 30. **Le site principal du camp de jour sera fermé à partir de 17 h 30.**

1.6. PROCÉDURE D'ARRIVÉE

Vous devez accompagner votre enfant jusqu'au poste d'accueil où la responsable du site vous y accueillera. L'arrivée doit se faire entre 7 h et 8 h 30.

Un rassemblement se fait tous les jours à 8 h 30 et à 12 h à la salle récréative. En cas de retard, vous devez vous présenter avec l'enfant au bureau des responsables (salle des cadets) ou consulter le tableau des plateaux d'animation pour connaître l'endroit où se trouve son groupe selon l'horaire de la journée.

Ce tableau est situé près de la table d'accueil dans la salle récréative. Il est de votre devoir de reconduire votre enfant directement sur les lieux des activités où sa présence sera inscrite par le personnel de l'équipe d'animation.

NOUS NE VOUS CONTACTERONS PAS EN CAS D'ABSENCE.

1.7. PROCÉDURE DE DÉPART

Afin d'assurer le contrôle des départs et d'assurer la sécurité de tous, vous devez passer par le poste d'accueil pour venir chercher votre enfant, et ce, en tout temps. Le départ du camp de jour doit s'effectuer entre 16 h et 17 h 30.

À l'accueil, nous vous demanderons de vous identifier à la responsable qui vérifiera si vous êtes autorisé à venir chercher l'enfant. Par la suite, l'enfant sera avisé de votre arrivée et vous pourrez quitter avec lui.

L'heure de départ ainsi que la personne venant chercher l'enfant est noté tous les jours. Si une personne non autorisée, sur la fiche santé, se présente pour venir chercher l'enfant, un appel aux parents sera effectué afin d'obtenir l'autorisation.

1.8. DÎNER ET COLLATIONS

L'encadrement du dîner est supervisé en tout temps par le personnel d'animation. Les repas ne sont pas fournis. Vous devez prévoir une boîte à lunch pour transporter un repas froid, deux collations et un bloc réfrigérant, car il n'y a pas de réfrigérateur sur le site du camp de jour.

Aucun repas chaud ne sera autorisé en raison de la manipulation que cela requière pour les réchauffer. Le partage de nourriture entre les enfants est formellement interdit, en raison des intolérances et allergies alimentaires.

Nous vous demandons votre collaboration afin de **ne pas mettre d'aliments contenant des noix ou arachides ainsi que des poissons ou des fruits de mer** dans les collations ou le dîner de votre enfant. Certains de nos jeunes présentent des allergies sévères à ces aliments.

1.9. MATÉRIEL REQUIS – SAC À DOS



Afin de nous assurer le bon déroulement des activités, nous demandons que votre enfant apporte ce matériel dans son sac à dos **à chaque jour** :

- Bouteille d'eau réutilisable ;
- Maillot de bain et serviette ;
- Chapeau ou casquette ;
- Crème solaire (prévoir un format en aérosol pour les moins de 6 ans) ;
- Espadrilles ou souliers pour les activités sportives (les sandales sont à éviter) ;
- Manteau ou chandail chaud pour les journées fraîches ;
- Des bottes de pluie et un imperméable pour les journées de pluie ;
- Vêtements de rechange (surtout pour les petits 4-5 ans) ;
- 2 sacs de plastique pour le retour des articles mouillés.

Il est également primordial de s'assurer que votre enfant soit vêtu convenablement selon la météo car de nombreuses activités ont lieu à l'extérieur beau temps, mauvais temps. Il en va de son confort.

Nous vous prions aussi de **bien identifier tous les vêtements et les effets personnels** de votre enfant. **Nous ne sommes pas responsables des objets perdus.**

IMPORTANT – Il est interdit d'apporter des objets personnels ou de valeurs (jouets, matériel électronique) qui pourraient être perdus, volés ou brisés.

1.10. POLITIQUE D'ABSENCE, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Veillez noter que nous ne prenons pas en note les absences. Nous ne vous téléphonerons pas si votre enfant n'est pas présent au camp de jour. **Il n'est donc pas nécessaire de nous avvertir lors de l'absence de votre enfant.**

L'annulation de l'inscription est possible avant le vendredi 2 juin. Le remboursement s'effectue avec des frais de 15 % du montant de l'inscription. Aucun remboursement n'est possible après cette date, sauf pour des motifs médicaux liés à l'enfant inscrit.

Une fois le camp de jour débuté, vous pouvez faire une demande écrite pour les cas de force majeure (blessure ou maladie) auprès de la directrice du Service des sports, loisirs et culture. Cette demande doit obligatoirement être acheminée rapidement et accompagnée d'un billet médical. Vous devez faire cette demande avant la fin du programme de Camp de jour. S'il y a lieu, le montant remboursé correspondra à la proportion des activités restantes. Des frais administratifs de 15 % sont tout de même applicables.

1.11. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

La Ville de Saint-Honoré offre depuis 8 ans **un service d'accompagnement non spécialisé pour favoriser l'intégration d'enfants ayant un handicap ou des besoins d'encadrement particuliers** au sein des activités régulières du programme de Camp de jour. Le personnel accompagnateur embauché par la Ville a le rôle d'intégrer l'enfant au sein d'un groupe, lui permettant ainsi de vivre des expériences de loisirs avec d'autres jeunes. Le jumelage de deux ou plusieurs enfants est parfois une mesure indispensable afin d'offrir le service au plus grand nombre d'enfants. Il est possible de déposer une demande à ce niveau en période d'inscription.

Si vous avez des questions quant à l'admissibilité de votre enfant à ce service, nous vous invitons à communiquer avec la directrice du Service des sports, loisirs et culture afin d'en évaluer les possibilités.

1.12. REÇU D'IMPÔT

Un reçu vous sera envoyé par la poste en février de l'année suivante (relevé 24) ; celui-ci vous servira lors de votre déclaration d'impôt. Nous devons avoir le numéro d'assurance sociale de la personne qui paie le service pour pouvoir l'émettre. Il est également important de vous assurer que vos coordonnées sont à jour dans votre dossier client de la plateforme d'inscription en ligne afin qu'il vous soit correctement acheminé.

1.13. OBJETS PERDUS

Sur le site du camp de jour (dans le hall d'entrée), une table d'objets perdus sera mise à votre disposition. Nous vous invitons à y jeter un petit coup d'œil régulièrement pour y récupérer les objets de votre enfant le cas échéant. Toutefois, nous ne sommes pas responsables des objets perdus. Veuillez nous faire part de la perte de tout objet afin que nous tentions de le retrouver.

2. SANTÉ ET SÉCURITÉ

2.1. FICHE SANTÉ

La **fiche santé** contient les informations essentielles à la sécurité et l'encadrement de l'enfant. Il est donc très important de vous assurer que cette dernière a bien été complétée et que l'information y est toujours à jour pour la durée du camp de jour. **Les numéros de téléphone en cas d'urgence sont très importants. Il est donc primordial de bien les indiquer et de communiquer tout changement par téléphone au 418 673-3405 poste 2140 ou en utilisant l'adresse suivante : mjpaquet@ville.sthonore.qc.ca**

* Notez que pour les enfants ayant des problématiques de santé requérant une intervention d'urgence, il est possible que nous vous demandions de compléter des documents complémentaires.

2.2. ALLERGIES

Votre enfant ne peut apporter aucune collation et aucun repas pouvant contenir **des noix ou arachides ainsi que des poissons ou des fruits de mer** car certains enfants qui fréquentent le camp de jour en sont allergiques. Exceptionnellement, nous pourrions demander le retrait de d'autres aliments allergènes selon la gravité des allergies. Il est donc très important de mentionner les allergies de votre enfant dans sa fiche santé.

2.3. MÉDICAMENTS

Outre la médication d'urgence (ex. : Épipen lors d'une allergie), aucun médicament, autant en vente libre que prescrit, n'est distribué ou administré par le personnel du Camp de jour. Le parent ou une personne désignée par celui-ci doit être en mesure de venir lui donner sur le site du camp. Dans de telles circonstances, des modalités de fonctionnement seront prévues avec le parent. Le parent est invité à s'adresser à la directrice du Service des sports, loisirs et culture pour toute particularité en lien avec la médication de son enfant. **Auto-injecteur** : lorsque l'enfant est reconnu allergique, l'auto-injecteur doit être en tout temps porté sur l'enfant. Vous devrez fournir à votre enfant une **pochette ventrale** qu'il aura toujours sur lui et qui contiendra son auto-injecteur (ou tout autre médicament qui doit être administré en cas d'urgence) avec la prescription du médecin. Lors des périodes de baignade, la personne responsable de votre enfant portera la pochette de votre enfant sur elle. La prescription doit être apposée sur l'auto-injecteur ou sur la boîte.

Un enfant qui n'aurait pas sa médication d'urgence ou son auto-injecteur lors de son arrivée pourrait se voir refuser l'accès au camp de jour.

2.4. CRÈME SOLAIRE

Une crème ou un écran solaire (minimum FPS30) constitue une protection efficace contre les coups de soleil et est recommandé pour tous les jeunes qui fréquentent le camp de jour.

Le crème solaire doit être appliquée **avant** le départ de la maison. Les moniteurs accordent, tous les jours, des pauses pour l'application de la crème solaire. La responsabilité appartient à l'enfant seul de le faire sous la supervision des moniteurs.

Note : Les enfants âgés de 4 à 6 ans seront assistés visuellement dans cette tâche. Nous vous recommandons de privilégier la crème solaire en aérosol. Cette dernière est beaucoup plus simple à utiliser pour les petits.

2.5. URGENCE

Si les responsables du camp de jour jugent nécessaire ou approprié, pour une cause de maladie ou d'accident de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

Lors d'une situation urgente, les parents ou les personnes ressources indiquées sur la fiche santé seront contactées, d'où l'importance de donner des numéros de téléphone valides avec des accès rapides aux parents.

Maladie et risque de contagion

Si votre enfant présente des symptômes qui donnent au personnel des raisons de croire qu'il est malade, vous serez contacté et quelqu'un devra venir le chercher le plus rapidement possible. Si votre enfant a des symptômes (fièvre, vomissements, poux, toux importante, etc.) pouvant être contagieux, nous vous demandons de le garder à la maison pour éviter la propagation.

2.6. SURVEILLANCE

Aucune surveillance n'est assurée en dehors des heures d'activités du camp de jour. Nous prenons en charge les enfants utilisateurs de notre service de 7 h à 17 h 30.

2.7. INTIMIDATION

Les gestes d'intimidation ne seront en aucun temps tolérés. Dans le but d'offrir aux jeunes un environnement sain, sécuritaire et de plaisir, nous vous demandons de nous informer si votre enfant vous mentionne qu'il vit des situations difficiles au camp de jour ou s'il est ou a été victime d'intimidation dans d'autres sphères afin que nous puissions y porter une attention particulière (ex. : à l'école).

2.8. VÉLOS

Tous les vélos doivent être verrouillés. Nous vous conseillons un cadenas à combinaison pour éviter la perte des clés. N'oubliez pas que le casque de protection doit être verrouillé avec le vélo. Il doit être rangé aux endroits prévus à cet effet, car aucun vélo n'est toléré à l'intérieur et sur les aires de jeux.

Nous ne sommes pas responsables des bris ou des vols.

2.9. TRANSPORT EN AUTOBUS

Les enfants auront parfois à utiliser le transport en autobus lors de nos sorties. Le personnel sera présent à bord des autobus afin de faire respecter les règles de sécurité désignées par le chauffeur de l'autobus et dynamiser le trajet en chansons.

2.10. SECURITÉ PRÈS DU SITE DU CAMP DE JOUR

Lors de la période estivale, nous vous demandons d'être vigilants près du site du camp de jour pour la sécurité des enfants. Voici donc quelques consignes simples de conduite que nous vous demandons de respecter dans les stationnements et dans le secteur des loisirs :

- réduisez votre vitesse ;
- ne dépassez jamais un autre véhicule ;

- restez à bonne distance des cyclistes, des piétonnes et des piétons ;
- accompagnez votre enfant dans le stationnement, ne le laissez pas se rendre au poste d'accueil seul.

2.11. AMÉLIORATION CONTINUE

Dans un objectif d'améliorer notre offre de service de Camp de jour, nous invitons les parents à compléter un sondage de satisfaction à la fin du programme et à communiquer rapidement avec nous en cas de problématique afin de pouvoir en discuter.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration à ce sujet car nous avons à cœur le bien être de vos enfants et vos commentaires nous sont essentiels pour répondre à vos besoins.

3. COMMUNICATION

3.1. INFO-CAMP

Chaque vendredi, l'info-camp de la semaine à venir sera disponible sur le groupe Facebook de notre camp. Il s'agit d'un document d'information sur les activités qui seront à l'horaire pour la semaine suivante. Nous profitons également de cette plateforme de communication pour vous transmettre des messages importants pour le bon déroulement des activités.

3.2. FACEBOOK

Un groupe Facebook privé est créé afin de faciliter les communications. Vous pourrez en outre prendre connaissance des horaires de la semaine, des messages importants et découvrir une foule de photos que nos moniteurs captureront avec vos jeunes. Nous vous invitons à le consulter régulièrement, car nous privilégierons ce médium pour vous tenir informé.

Pour joindre et accéder le groupe privé, voici les procédures à suivre :

Procédure pour avoir accès au groupe Facebook du camp de jour :

1. Rendez-vous sur la page Facebook de la Ville de Saint-Honoré.
(www.facebook.com/ville.sthonore)
2. Dans la colonne du haut, cliquez sur « Groupes ».
3. Lorsque vous serez dans cette section, veuillez cliquer sur « Rejoindre le groupe » pour accéder au groupe du Camp de jour Ville de Saint-Honoré.
(Camp de jour Saint-Honoré été 2023)
4. Finalement, avant de pouvoir accéder au mur des publications, vous devrez répondre à la question suivante afin de permettre à l'administrateur de faire un contrôle des adhésions : **Quel est le nom de votre ou de vos enfants?**

4. THÉMATIQUE D'ANIMATION

4.1. THÈME ESTIVAL



4.2. EXEMPLE D'UNE JOURNÉE TYPE AU CAMP DE JOUR

Horaire d'une journée type :

7 h	Ouverture
7 h – 8 h 30	Période d'accueil – Jeux libres supervisés
8 h 30 – 8 h 40	Accueil du matin et prise des présences
8 h 40 – 9 h 50	Animation bloc #1
9 h 50 – 10 h 10	Collation - Am
10 h 10 – 11 h 20	Animation bloc #2
11 h 20 – 12 h	Dîner et temps libre
12 h – 13 h 10	Animation bloc #3
13 h 10 – 14 h 20	Animation bloc #4
14 h 20 – 14 h 40	Collation - Pm
14 h 40 – 15 h 50	Animation bloc #5
15 h 50 – 16 h	Retour de fin de journée
16 h – 17 h 30	Période de départ – Jeux libres supervisés
17 h 30	Fermeture

La programmation des activités est composée d'activités sportives, culturelles, artistiques et éducatives organisées. Les jeux libres, les sorties locales et les fêtes thématiques sont également à l'horaire pour compléter le programme de divertissement des participants.

Ce n'est pas moins de 25 blocs d'activités qui sont proposés hebdomadairement pour amuser et captiver les enfants. Chacun des blocs possède une thématique distincte avec un contenu d'animation qui est renouvelé à toutes les semaines pour maintenir l'intérêt et favoriser la participation active des jeunes.

Liste des blocs d'activité* :

- Sport
- Sport+
- Jeux sportifs
- Brico-fun
- Brico-cool*
- Cinéma
- Jeux récréo
- Jeux mystère
- Jeux animés
- Jeux coop
- Grands jeux
- Petits jeux
- Jeux de ballon
- Jeux découverte
- Jeux méli-mélo
- Rallye multi*
- Club de lecture*
- Ini-Omnikin
- Jeux artistiques*
- Jeux thématiques
- Les mercredis YOUPI!
(Demi-journée)
- Soties ou excursions
(Demi-journée)
- Les folies du vendredi
(Demi-journée)

**Ces activités seront adaptées à la thématique hebdomadaire.*

À LIRE AVEC VOTRE ENFANT

CODE DE VIE AU PROGRAMME DE CAMP DE JOUR

Fondé sur la mission du camp de jour, le code de vie a pour objectif que chaque enfant se développe de façon harmonieuse. Ces règles s'adressent à tous les parents et enfants inscrits au programme de Camp de jour.



Respect de soi

- 1) Je m'engage à porter des vêtements appropriés et adaptés aux activités.
- 2) Je m'engage à porter un équipement de protection approprié par mesure de sécurité, lorsque requis. Par exemple : la veste de flottaison.
- 3) Je m'engage à apporter des collations et des repas sains et sans traces de noix ou d'arachides et ou autres allergènes mentionnés auparavant.

Respect des autres

- 1) Je m'engage à faire preuve de politesse et de respect envers les autres, en gestes et en paroles.
- 2) Je m'engage à respecter les consignes pour le bon fonctionnement des activités.
- 3) Je m'engage à respecter les biens des autres et ceux mis à ma disposition.
- 4) Je m'engage à ranger soigneusement mes effets personnels dans mon sac à dos et dans ma boîte à lunch.
- 5) Je m'engage à avoir une attitude positive lors des activités du camp de jour.
- 6) Je m'engage à gagner humblement et à perdre dignement.
- 7) Je m'engage à rester avec mon groupe en tout temps.

Respect des mesures d'hygiène

- 1) Je m'engage à me laver les mains :
 - Avant et après les collations et le dîner

- Après avoir toussé, éternué ou m'être mouché
 - Après être allé aux toilettes
 - En arrivant et en quittant le camp de jour
 - Avant et après l'utilisation d'un équipement individuel
- 2) Je m'engage à tousser où à éternuer dans mon coude.
 - 3) Je m'engage à utiliser un mouchoir pour me moucher et à le jeter immédiatement dans une poubelle après son utilisation.
 - 4) Je m'engage à respecter mon espace de jeu et de ne pas envahir celui des autres.
 - 5) Je m'engage à utiliser uniquement le matériel qui est pour moi et je ne prends pas celui des autres.

CONSÉQUENCES EN CAS DE MANQUEMENT

Lors d'un manquement au code de vie concernant le respect des autres, il y aura une gradation des conséquences qui s'effectuera comme suit :

- a) **Avertissement verbal** : Un membre responsable du Camp de jour avise l'enfant verbalement. Une entente de modification de comportement pourra être complétée avec l'enfant, et les parents seront avisés de la situation.
- b) **Premier avertissement écrit** : Un premier avertissement écrit entraîne **une expulsion pour une journée complète**. Un membre responsable du Camp de jour avisera les parents de la situation.
- c) **Deuxième avertissement écrit** : Un deuxième avertissement écrit fait suite au premier avertissement écrit que l'enfant a reçu. Pour cet écart de conduite, Un membre responsable du Camp de jour ou la directrice des sports, loisirs et culture se voit dans l'obligation **d'expulser l'enfant pour le reste de la semaine en cours**.

Si le deuxième avertissement est donné un vendredi, l'expulsion s'effectuera lors de la prochaine semaine et selon un nombre de jour déterminé par les responsables du Camp de jour. Un membre responsable du Camp de jour ou la directrice des sports, loisirs et culture avisera les parents de la situation.

- d) **Troisième avertissement écrit** : Un troisième avertissement écrit entraîne **un retrait définitif de l'enfant pour le reste de la saison estivale**. Cette décision est irréversible, et elle sera prise par la directrice des sports, loisirs et culture et le directeur général de la Ville. Aucun remboursement ne sera alors possible.

Advenant le cas où un participant ne respecte pas les règles établies, ou qu'il présente des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement des activités ou à sa propre sécurité ou celle du groupe, et que le moniteur en vienne incapable à assurer l'encadrement adéquatement, pourra selon la gravité des actes se voir expulser pour une ou plusieurs journées automatiquement, sans avertissement écrit au préalable. De plus, si nous jugeons que la situation requiert la prise en charge parentale nous pourrions vous joindre afin que vous veniez chercher votre enfant immédiatement.

Voici à titre d'exemple, certaines situations qui pourraient conduire à l'application des mesures disciplinaires :

- Violence
- Refus répétitifs d'obéir aux consignes
- Impolitesse répétée
- Avoir en sa possession des objets interdits ou dangereux
- Bris de matériel intentionnel
- Conduite inacceptable et intolérable
- Lancement d'objets
- Fugue
- Langage vulgaire ou inapproprié
- Autres comportements antisociaux et/ou dangereux

La suspension ou l'expulsion n'est pas sujette au remboursement des frais d'inscription.

**L'équipe du Camp de jour de la Ville de Saint-Honoré
vous souhaite un été rempli de soleil, de détente et
d'évasions amusantes !**

